

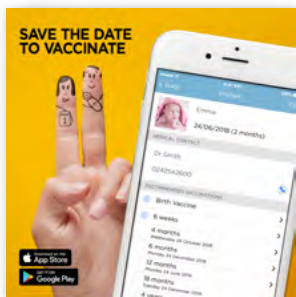
Calendrier de vaccination de Nouvelle-Galles du Sud

Visitez le site Web de NSW Health pour consulter le calendrier de vaccination de l'État de Nouvelle-Galles du Sud à l'adresse suivante :

www.health.nsw.gov.au/schedule

« Save the Date to Vaccinate »

Vacciner son enfant dans le respect du calendrier vaccinal est le meilleur moyen de le protéger contre les maladies graves. L'application « Save The Date To Vaccinate » peut vous aider à vacciner votre enfant dans les temps.



Visitez le site Web « Save The Date To Vaccinate » pour télécharger l'application et créer votre propre calendrier de vaccination pour toute votre famille : www.health.nsw.gov.au/immunisation



Carnet de santé personnalisé (Livret bleu)

N'oubliez pas d'apporter le Livret bleu de votre enfant à chaque rendez-vous pour que le docteur ou le personnel infirmier y inscrive ses vaccinations.

Formulaire de vaccination pour adultes

Un *formulaire de suivi des vaccinations pour adultes* est disponible sur le site www.health.nsw.gov.au/recordvaccines. Il vous permet d'effectuer un suivi de vos vaccinations.

POUR EN SAVOIR PLUS

NSW Health

www.health.nsw.gov.au/recordvaccines

Registre de vaccination australien

<https://www.humanservices.gov.au/individuals/services/medicare/australian-immunisation-register>

Ministère australien de la Santé

<https://beta.health.gov.au/health-topics/immunisation>

Programme de vaccination prénatale contre la coqueluche de la Nouvelle-Galles du Sud

www.health.nsw.gov.au/protectnewborns

Grossesse :

protection et vaccinations avant, pendant et après



AVANT D'ÊTRE ENCEINTE

Avant d'être enceinte, vérifiez bien que vous êtes à jour dans vos vaccins car vous transférez naturellement votre immunité à votre enfant, ce qui lui permet d'être protégé pendant ses premières semaines de vie avant qu'il puisse être vacciné. Certaines maladies présentent des risques pendant la grossesse. Il vaut donc mieux se protéger avant de tomber enceinte. Une simple prise de sang vous indiquera si vous êtes protégée ou non.

La rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR)

Si vous attrapez la rougeole, les oreillons ou la rubéole pendant votre grossesse, vous risquez de faire une fausse couche, d'accoucher prématurément ou de donner naissance à un bébé souffrant de graves malformations. Si vous n'êtes pas déjà protégée contre ces maladies, vous devez vous vacciner. Vous ne devez **pas tomber enceinte dans les 28 jours suivant la vaccination**.

La varicelle

Contractée pendant la grossesse, la varicelle peut entraîner de graves anomalies congénitales. Vous devez vous vacciner si vous n'êtes pas déjà protégée. **Vous devez éviter de tomber enceinte dans les 28 jours qui suivent votre vaccination.**



PENDANT LA GROSSESSE

L'hépatite B

Toutes les femmes enceintes doivent systématiquement procéder à un test de dépistage de l'hépatite B car cette maladie peut être transmise au bébé au moment de l'accouchement. Si vous êtes atteinte de cette maladie, vous devrez peut-être consulter un spécialiste et votre bébé devra recevoir deux injections dans les 12 heures suivant sa naissance. Sans ce traitement, il risque de développer une hépatite B chronique pouvant entraîner chez lui de graves problèmes de santé comme des dommages au foie ou un cancer hépatique.

La coqueluche

Le vaccin contre la coqueluche est généralement administré aux femmes enceintes à la 28^e semaine de grossesse. Il peut l'être à tout moment entre 20 et 32 semaines et au plus tôt (à partir de la 20^e semaine) chez les femmes exposées à un risque élevé d'accouchement prématuré. Du fait que vous transmettez des anticorps à votre bébé dans l'utérus, vous et votre enfant serez ainsi protégés. Le vaccin contre la coqueluche administré pendant la grossesse ne présente aucun risque, autant pour la mère que pour le bébé à naître.

Vous devez demander à votre conjoint, aux grands-parents de votre enfant et aux adultes proches qui prendront soin de lui de se faire vacciner au moins deux semaines avant sa naissance s'ils n'ont pas été vaccinés contre la coqueluche au cours des 10 dernières années.

La grippe

Attraper la grippe pendant une grossesse peut être grave car cela augmente les risques d'accouchement prématuré et d'autres complications. La vaccination contre la grippe pendant une grossesse est sûre et efficace, et elle est fortement recommandée à toutes les femmes enceintes pour qui il est gratuit. En outre, il protège votre bébé lorsqu'il est dans l'utérus et pendant ses premiers mois de vie.

APRÈS LA NAISSANCE

Vous pouvez recevoir vos vaccins de routine en toute sécurité immédiatement après la naissance de votre enfant, même si vous allaitez. Vous devez vous faire vacciner contre la coqueluche avant de quitter l'hôpital si vous ne vous êtes pas fait vacciner pendant votre grossesse.

Il est recommandé que votre bébé reçoive son premier vaccin (celui contre l'hépatite B) juste après sa naissance et les vaccinations suivantes à l'âge de 6 semaines.

Les enfants nés de mères atteintes de l'hépatite B doivent faire une prise de sang 3 mois après avoir reçu toutes les injections du vaccin contre cette maladie pour vérifier qu'ils sont bien protégés. Votre médecin ou vous-même recevrez une lettre de rappel de la part de NSW Health.

Il est important que vous soyez à jour dans vos vaccins car vous transmettez naturellement votre immunité à votre enfant.